

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux dénommé « GOAL »

Article 1 Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des jeux publié sur le site de l'Autorité nationale des jeux et sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « GOAL » visés dans les avis correspondants.

Article 2 Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 3 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 1 €.

Article 3 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| Nombre de lots | Montant du lot | Total |
|----------------------------------|----------------|-------------|
| 2 lots de | 4 000 € | 8 000 € |
| 5 lots de | 400 € | 2 000 € |
| 20 lots de | 100 € | 2 000 € |
| 77 000 lots de | 10 € | 770 000 € |
| 60 000 lots de | 4 € | 240 000 € |
| 295 000 lots de | 2 € | 590 000 € |
| 323 000 lots de | 1 € | 323 000 € |
| 755 027 lots formant un total de | | 1 935 000 € |

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket.

Article 4 Description du jeu

- 4.1 La surface de jeu du ticket comporte deux zones à gratter : la première est constituée de 5 symboles ; la seconde est constituée d'une case sur laquelle est inscrite la mention « GAIN ».

- 4.2 L'élément inscrit sous la couche grattable de chaque symbole et de la case « GAIN » est une somme en euros inscrite en chiffres, avec sa transcription en lettres, ou en lettres et chiffres correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de toute autre somme. Il y a en tout 6 sommes à découvrir.
- 4.3 Le joueur gratte les 5 symboles et découvre 5 sommes, puis gratte la case « GAIN » et découvre une somme, conformément au sous-article 4.2.
- 4.4 Si le joueur découvre, sous les 5 symboles, 2 sommes identiques à la somme en euros figurant sous la case « GAIN », le ticket est gagnant. Le joueur remporte alors la somme inscrite sous la case « GAIN ».
- 4.5 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 1^{er} février 2018 et modifié le 23 décembre 2019

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI